Image not found or type unknown

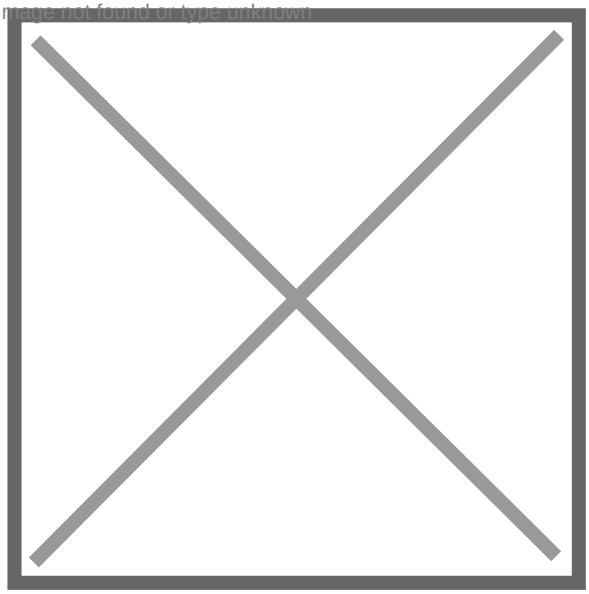

Radar feu rouge contestation

Par **Guillaume**, le **13/02/2012** à **13:42**

Bonjour,

J'ai prêté ma voiture à un ami qui s'est fait flasher par un radar automatique de feu rouge. Je souhaite donc contester mon amende.

Il me semble que j'ai la possibilité de seulement payé l'amende forfaitaire et ne pas dénoncer le vrai conducteur si seulement je prouve où j'étais à ce moment là. (De plus, mon ami s'est fait flasher alors qu'il était bloqué au milieu du carrefour car il voulait tourner mais les voitures devant lui ont pilé.)

Cependant, j'était chez ma mère, en sa compagnie. Rien ne peut le prouver à part la parole de ma mère.

Cela suffirait-il à éviter la perte de points sur le permis de mon ami ? (où mon permis si les autorités ne me croient pas).

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **13/02/2012** à **14:48**

Bonjour,

En matière de contestation d'un PV, tout vous est indiqué sur les post-it de ce forum dont celui-ci :

http://www.experatoo.com/droit-routier/comment-contester-amende_3768_1.htm
Prenez en connaissance puis venez nous poser vos questions complémentaires, questions auxquelles nous répondrons très rapidement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés